



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC) LE PROJET STRATÉGIQUE NATIONAL (PSN)

Une politique économique et sociale historique de l'Union européenne

La PAC

• A l'origine au sein du Traité de Rome (25/03/1957) dans le contexte de l'après guerre :

- Forte dépendance alimentaire
- Coupure de l'Europe en deux blocs
- Population agricole importante
- Conditions de vie des agriculteurs décalées par rapport au reste de la société
- Activité peu modernisée

• La PAC a pour but (article 39 du TFUE) :

- a) accroître la productivité alimentaire
- b) garantir un niveau de vie décent aux agriculteurs
- c) stabiliser les marchés
- d) garantir la disponibilité des denrées alimentaires
- e) proposer aux consommateurs des denrées à un prix raisonnable.

Une politique en constante adaptation

La PAC

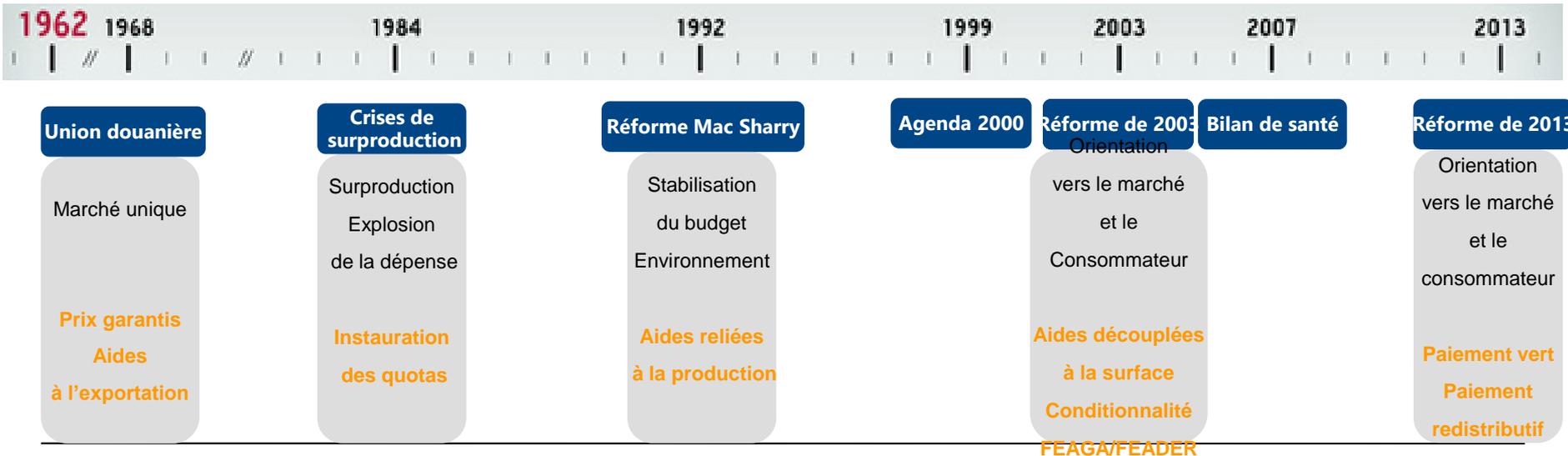
Productivité

Compétitivité

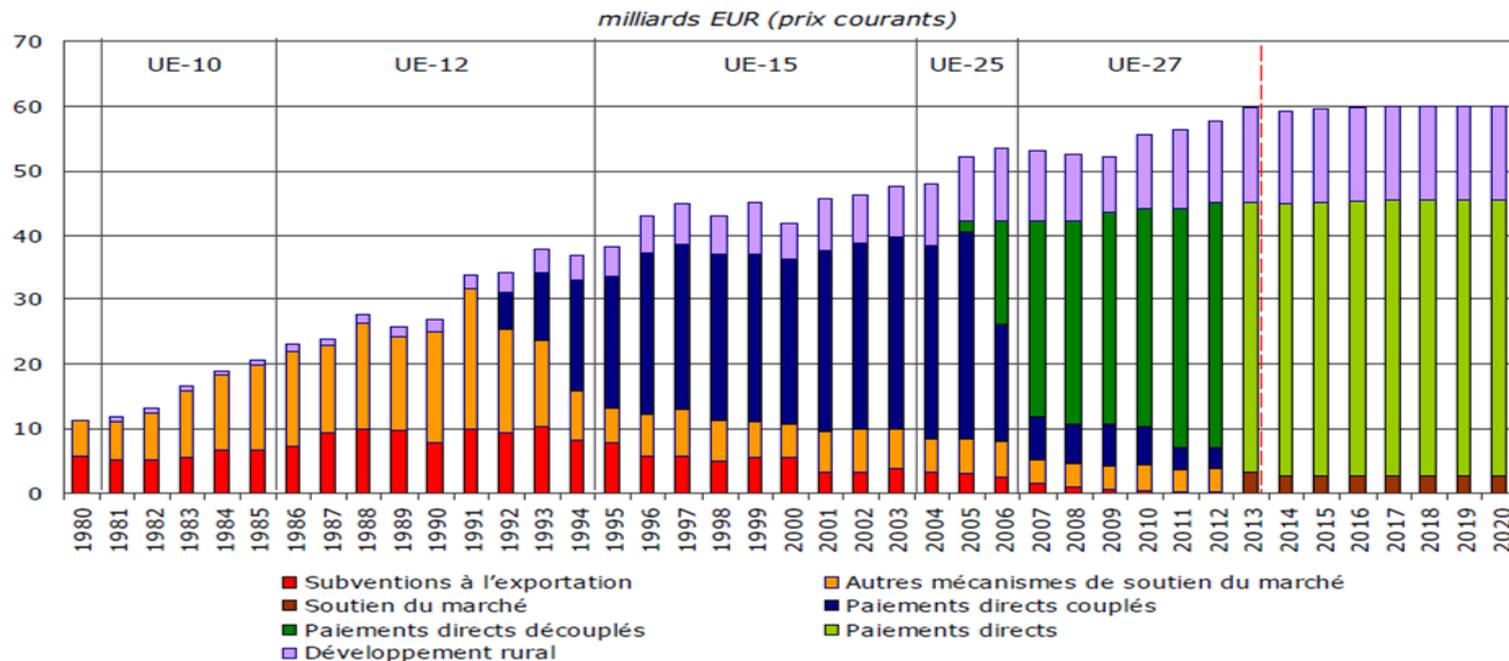
Durabilité

Nouveaux défis *dont le climat*

Entrée
en vigueur
de la PAC

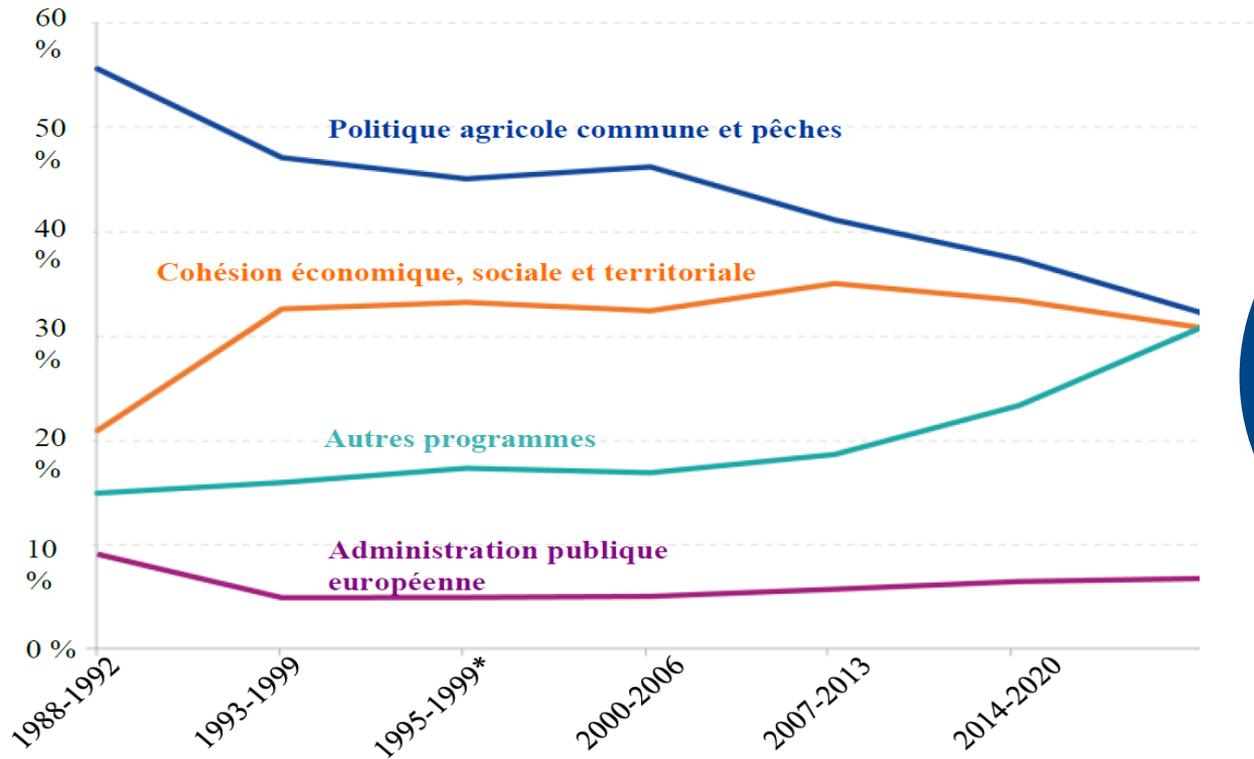


L'évolution des dépenses de la PAC 1980-2020



Source: DG Agriculture et développement rural.

La PAC



La PAC est jusqu'à aujourd'hui la 1^{ère} politique de l'UE avec 379Mds€, soit 31% du budget européen (accord sur le CFP 2021-2027 du 21/07/2020), et 387 Mds€ (55/an) avec le plan de relance.

*Ajusté lors de l'élargissement de 1995

Une politique qui porte ses fruits :

- . un soutien par actif agricole plutôt inférieur aux autres pays développés :
UE 8 092 \$, Japon 9 496 \$, CH 25 899 \$, USA 60 586 \$ (2014)**
- . un coût de moins de 30 centimes / habitant UE / jour.**

Une politique qui porte ses fruits pour la France :

- . 1^{er} producteur européen de céréales, de semences, de viande bovine, de sucre de betterave, 1^{er} producteur mondial de lin fibre
- . 2^e producteur européen de lait de vache, 2^e producteur mondial de vin
- . 3^e producteur européen de volailles, 4^e producteur européen de fruits, etc

La PAC

Une nouvelle réforme pour la période 2021(3)-2027 :

. le relèvement de l'ambition environnementale de la PAC :
création d'un éco-régime, conditionnalité renforcée, fléchage d'un minimum

de

40 % des aides PAC pour des objectifs climatiques et de 30 % du FEADER
des aides environnementales

pour

. la subsidiarité :
l'obligation faite aux États-membres d'élaborer un Plan stratégique national

(PSN)

Situation inédite :

**la négociation européenne sur la PAC et l'élaboration des PSN
se passent dans le même pas de temps**

La position Française (décembre 2018)

1. Un socle de **règles communes** qui s'applique à tous les agriculteurs de l'UE
2. Un **renforcement des aides couplées et des programmes sectoriels** pour créer plus de valeur et accélérer la transformation des filières
3. Des moyens pour permettre à tous les agriculteurs de réussir la **transition agroécologique**
4. Des outils de **prévention des crises** plus souples et plus réactifs pour protéger les agriculteurs
5. Des dispositifs renforcés pour le **renouvellement des générations** et les **zones défavorisées ou éloignées**
6. Une PAC **plus simple et plus compréhensible** pour les agriculteurs et pour les citoyens.

Le rétroplanning

- **1^{er} janvier 2023** : entrée en vigueur des PSN dans tous les Etats membres de l'UE
- **2^{ème} semestre 2021 et année 2022** : négociation avec la Commission et construction des outils de la PAC
- **Mai 2021** : **objectif de transmission du PSN France à la Commission** après avis de l'autorité environnementale et consultation du public obligatoire
- **Début 2021** : **PSN France provisoire** après concertation et poursuite du débat public
- **Juillet 2020** : accord pour le budget de l'UE et de la PAC
- **Février 2020** : **diagnostic partagé** et identification des besoins auxquels le PSN devra répondre, puis **lancement du débat public** au SIA 2020
- **2019** : échanges avec les parties prenantes - bilan de la PAC actuelle, questions et orientations futures
- **Décembre 2018** : **Position de négociation de la France**

Le PSN

PLAN STRATEGIQUE NATIONAL

1^{er} Pilier – Aides FEAGA

Le Fonds européen agricole de garantie finance principalement les aides directes aux agriculteurs et les mesures régissant ou soutenant les marchés agricoles.
 Il intervient à hauteur de 100 % de la dépense générée par ces mesures dites du 1^{er} pilier.

Aides hors PSN	Aides directes	Aides sectorielles
Promotion (marché intérieur et pays tiers)	AIDES AU REVENU : - AIDE DE BASE - AIDES COUPLÉES - PAIEMENT REDISTRIBUTIF	Interventions sectorielles : - Programmes opérationnels (fruits et légumes, huile d'olive, autres secteurs) - Programmes nationaux (apiculture, viti-viniculture)
POSEI (Outre-Mer)		
Organisation commune de marché	Aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs	
Réserve de crise	NOUVEAUTÉ DANS LES AIDES DU FEAGA : <i>Eco-régime, le programme environnemental et climatique</i>	

2^{ème} Pilier – Aides FEADER

Le Fonds européen agricole pour le développement rural finance les aides au développement rural, selon des taux d'intervention variables en fonction de la mesure et des territoires. Le reste de l'aide est apportée par le budget de l'État ou des collectivités.

Echanges de connaissances et d'informations
Investissements
Coopération (innovation, développement local)
Zones soumises à des désavantages spécifiques (Ex. Natura2000 ...)
Installation de jeunes agriculteurs et démarrage d'entreprises en milieu rural
Gestion des risques
Engagements en matière d'environnement et de climat (MAEC et aides bio)
Zones soumises à des contraintes naturelles ou spécifiques (zones de montagne, par exemple)

Le champ du futur PSN



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Intitulé de la direction/service
interministérielle

**Le diagnostic est posé
les besoins identifiés mais non hiérarchisés**

- **Aide aux revenus agricoles :**

- poids dans l'ensemble des aides et redistribution ? place de l'ICHN ?

- **Ambition environnementale :**

- cible de dépenses environnementales ? pratiques et systèmes de production ?

- **Aides couplées à la production :**

- priorités ? objectifs ?

- **Aides aux investissements, à l'installation, pour les risques :**

- part relative agriculture, IAA, forêt ? priorités ?



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MERCI DE VOTRE ATTENTION